

FOCUS

sur l'ASE

**L'accompagnement des
jeunes relevant de l'Aide
Sociale à l'Enfance en
Mission Locale**

Juin
2026

Une publication de l'Observatoire
national du réseau des Missions Locales

Table des matières

En bref.....	3
Introduction	5
L'accompagnement des jeunes relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance	7
Une mission d'insertion globale et individualisée.....	7
Des pratiques adaptées à des parcours fragmentés.....	7
Une action à la croisée des champs éducatif et professionnel	8
Un accompagnement exigeant pour les professionnels au service des jeunes	8
L'accès aux droits : un levier essentiel pour l'autonomie	9
Des démarches administratives souvent complexes.....	9
Le soutien psychologique : un besoin transversal et souvent sous-estimé	9
Anticiper la majorité : préparer la sortie de l'ASE	10
Sécuriser le passage à la majorité.....	11
Un enjeu d'égalité et de continuité.....	11
Le logement : un levier central, un frein persistant.....	12
Un déficit structurel de solutions adaptées.....	12
Des coopérations territoriales porteuses d'initiatives	12
Le rôle clé des Missions Locales dans l'accès au logement	13
Vers une approche intégrée du logement des jeunes ASE	13
Un défi collectif pour l'autonomie durable.....	14
Les Mineurs Non Accompagnés (MNA) : entre volonté et obstacles administratifs .	14
Un public déterminé mais fragilisé.....	15
De nouveaux obstacles et d'autres persistants	15
Une coopération locale essentielle mais encore fragile.....	16
L'insertion freinée par l'incertitude du statut / le statut des jeunes	16
Des pratiques d'accompagnement adaptées et créatives	17
Les coopérations territoriales : un partenariat élargi au service de l'autonomie des jeunes.....	17
Des relations solides avec les Départements	17
Le modèle de la Seine-Saint-Denis : un travail de coordination aboutie	18
Des coopérations de terrain pragmatiques et souples	18
Un maillage partenarial large et complémentaire	19
Les associations et la question de la formalisation.....	19
Construire une culture commune entre acteurs.....	19
Conclusion.....	21
Remerciements.....	24

En bref

Les jeunes issus de l'Aide Sociale à l'Enfance constituent un public particulièrement vulnérable, marqué par des ruptures de parcours, une précarité administrative et résidentielle, et un accès inégal aux droits.

L'accompagnement socio-éducatif de l'ASE s'achevant à leur majorité, leur parcours vers l'autonomie est fortement fragilisé.

Les Missions Locales peuvent jouer un rôle déterminant dans la sécurisation de ces parcours. Actrices du droit commun de l'insertion, elles proposent un accompagnement global et individualisé, articulant projet professionnel, emploi, formation, logement, santé, citoyenneté, sport, culture et loisirs. Leur intervention permet d'assurer une continuité entre la protection de l'enfance et l'insertion sociale et professionnelle.

Les démarches administratives (identité, santé, ressources, séjour) sont souvent complexes pour ces jeunes et nécessitent un accompagnement renforcé. Les Missions Locales développent des réponses, en lien avec les partenaires institutionnels, mais ces accompagnements restent très exigeants en temps et en coordination.

Le passage à la majorité demeure un point de rupture, surtout lorsque l'anticipation est insuffisante, les jeunes cumulent pertes d'hébergement, de ressources et de repères. Les pratiques les plus efficaces reposent sur une préparation précoce, une articulation étroite avec l'ASE et la mobilisation du Contrat Jeune Majeur. Les Missions Locales assurent un filet de sécurité, notamment au-delà de 18 ans et de 21 ans.

Le logement constitue un frein structurel majeur à l'autonomie des jeunes. La pénurie de solutions accessibles pèse fortement sur les parcours d'insertion et peut conduire à des situations de rupture résidentielle. Sans être opératrices du logement, les Missions Locales contribuent à prévenir ces ruptures en repérant les

En bref

situations de fragilité et en mobilisant, avec les départements, les bailleurs et les associations, des solutions susceptibles d'éviter certaines formes de grande précarité résidentielle. Leur action reste toutefois contrainte par l'insuffisance de l'offre disponible et par des moyens limités, qui ne leur permettent pas d'empêcher, dans tous les cas, des ruptures de parcours résidentiels voir des situations de sans-abrismes.

Par ailleurs, relevant de la protection de l'enfance et pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance (ASE), les Mineurs Non Accompagnés (MNA) constituent un public aux besoins spécifiques. Leur insertion est fortement contrainte par des obstacles administratifs, juridiques ou statutaires. Les Missions Locales assurent souvent la continuité de l'accompagnement, malgré des marges de manœuvre limitées.

De façon générale, la qualité des coopérations territoriales constitue le principal facteur de réussite. Là où les partenariats entre Départements, Missions Locales et acteurs de l'autonomie sont structurés, les parcours sont plus fluides et les ruptures moins nombreuses. Les dispositifs de gouvernance partagée et les pratiques de travail collectif apparaissent déterminants.

Trois leviers prioritaires se dégagent :

- Renforcer la structuration des coopérations entre Départements et Missions Locales
- Outiller la préparation et la sécurisation du passage à la majorité
- Consolider la coopération territoriale de l'autonomie des jeunes

Les Missions Locales s'inscrivent dans la continuité des parcours, en articulation avec les acteurs de la protection de l'enfance, de l'insertion et du droit commun, dans l'objectif de soutenir l'accès à l'autonomie des jeunes issus de la protection de l'enfance.

Introduction

L'Aide sociale à l'enfance (ASE) constitue le principal service départemental chargé de la protection des mineurs en danger ou en risque de l'être. Elle relève de la compétence des conseils départementaux, dans le cadre fixé par le Code de l'action sociale et des familles (CASF), notamment les articles L.221-1 et suivants.

L'ASE intervient au titre de la protection administrative (aide éducative à domicile, accueil provisoire) ou de la protection judiciaire (mesures ordonnées par le juge des enfants). Elle assure également la prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA), après évaluation de leur minorité et de leur isolement.

Ses missions couvrent la prévention des situations de danger, la protection et l'accueil des mineurs confiés, ainsi que l'accompagnement vers l'autonomie des jeunes majeurs ayant été suivis par le dispositif.

Selon les données publiées par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), environ 380 000 mineurs et jeunes majeurs bénéficient chaque année d'au moins une mesure de protection de l'enfance en France. Une part importante relève d'un placement hors du domicile familial.

Les jeunes accompagnés par l'ASE présentent des situations variées : enfants placés en foyer ou en famille d'accueil, jeunes suivis dans le cadre d'une mesure d'aide éducative, mineurs non accompagnés, puis jeunes majeurs bénéficiant d'un accompagnement jusqu'à 21 ans maximum.

Les jeunes sortant de l'ASE présentent, en moyenne, des niveaux de diplôme plus faibles, des parcours professionnels plus discontinus et des difficultés accrues d'accès au logement par rapport aux autres jeunes du même âge.¹

Le passage à 18 ans constitue une étape déterminante. Si la prise en charge peut se poursuivre via un contrat jeune majeur, dispositif départemental permettant un accompagnement éducatif et un soutien matériel temporaires, celui-ci dépend d'une décision du département et de l'adhésion du jeune à un projet d'insertion.

La loi n° 2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants ²(dite « loi Taquet ») a renforcé les obligations d'accompagnement vers l'autonomie, notamment par la mise en place d'un entretien préparatoire à l'autonomie à 17 ans et par la possibilité d'un accompagnement jusqu'à 21 ans pour les jeunes ne disposant pas de ressources ou de soutien familial suffisants.

L'accompagnement vers l'autonomie des jeunes issus de l'ASE repose sur une articulation étroite entre les services départementaux et les acteurs de droit commun Missions Locales, France Travail, organismes de formation, bailleurs sociaux, acteurs de la santé.

¹ https://www.strategie-plan.gouv.fr/files/files/Publications/Rapport/fs-2024-na143-jeunes_ase.pdf

² <https://www.vie-publique.fr/loi/280364-loi-taquet-7-fevrier-2022-protection-des-enfants-ase>

Introduction

Malgré les évolutions législatives récentes, plusieurs rapports publics soulignent la persistance de “sorties sèches” de l’aide sociale à l’enfance^{3 4}, c’est-à-dire de fins de prise en charge qui exposent certains jeunes à des ruptures brutales d’accompagnement, avec des conséquences durables en matière de logement, de ressources et d’insertion sociale et professionnelle.

Ce rapport, commandité et piloté par l’Union nationale des Missions Locales (UNML) avec le soutien de la DGEFP, s’inscrit dans une démarche nationale visant à mieux comprendre et valoriser les pratiques des Missions Locales sur cette thématique.

Il s’appuie sur :

- Quatre terrains d’étude approfondis (Mulhouse, Caen, Dunkerque, Pantin)
- Des entretiens collectifs menés auprès de professionnels de Missions Locales, de représentants de Conseils départementaux et de partenaires associatifs
- Et une analyse des dispositifs, pratiques et modalités d’action

L’objectif de ce travail est double :

- Documenter les pratiques professionnelles des Missions Locales auprès des jeunes relevant de l’ASE, dont les MNA et certains jeunes accompagnés par la PJJ
- Identifier les axes et freins à la coopération avec les Départements et les acteurs de l’autonomie, afin de proposer des pistes d’action transférables

Au-delà du diagnostic, ce premier rapport orienté sur les pratiques métier vise à mobiliser les partenaires institutionnels autour d’un même enjeu : garantir à chaque jeune issu de la protection de l’enfance un accompagnement continu, coordonné et porteur d’avenir.

³ <https://onpe.france-enfance-protgee.fr/wp-content/uploads/2025/09/rapport-igas-pour-une-mobilisation-collective-en-faveur-des-jeunes-sortant-de-laide-sociale-a-lenfance-1.pdf>

⁴ <https://www.defenseurdesdroits.fr/jeunes-majeurs-sortant-de-laide-sociale-lenfance-une-protection-insuffisante-et-des-inegalites-1039>

L'accompagnement des jeunes relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance

L'implication des Missions Locales auprès des jeunes relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance s'inscrit dans une mission partagée avec les Départements et en lien étroit avec les éducateurs de l'ASE. Le travail des Missions Locales s'effectue en complémentarité de leur accompagnement, afin de permettre à chaque jeune de construire un parcours d'autonomie stable à la majorité ou à la sortie du Contrat Jeune Majeur.

Ces jeunes, souvent confrontés à des ruptures familiales, scolaires ou résidentielles, cumulent des freins à l'emploi, au logement et à la santé.

L'action des Missions Locales se distingue par sa capacité à aborder ces problématiques dans leurs globalités, à la fois sociale et professionnelle.

Une mission d'insertion globale et individualisée

Les Missions Locales se positionnent comme actrices du droit commun et de l'insertion.

Elles accompagnent les jeunes dans la construction de leur projet professionnel, l'accès à la formation ou à l'emploi, mais aussi dans une logique d'approche globale de l'accompagnement : logement, santé, mobilité, citoyenneté, accès aux droits ou aux ressources...

Cet accompagnement global, au croisement de l'éducatif et du socio-professionnel, permet de maintenir une continuité entre l'accompagnement social et l'insertion.

Il s'appuie sur une relation de confiance, une temporalité souple et une approche personnalisée.

« Ces jeunes ont besoin qu'on prenne le temps. C'est souvent le lien de confiance qui débloque les démarches, pas la procédure. »

Les conseillers rappellent que l'accompagnement d'un jeune issu de l'ASE nécessite souvent de repartir des bases. Avant même de parler d'emploi ou de formation, il faut refaire des papiers d'identité, ouvrir un compte bancaire, apprendre à gérer un budget ou un emploi du temps.

« Avec ce public, chaque étape est une victoire : venir deux fois de suite à un rendez-vous, c'est déjà un progrès. »

Cette progressivité est essentielle pour instaurer la confiance et favoriser l'engagement du jeune dans la suite de son parcours.

Des pratiques adaptées à des parcours fragmentés

Les jeunes sortant de l'ASE présentent des trajectoires discontinues : parcours scolaires interrompus, mobilités multiples, ruptures de placement.

Face à cela, les Missions Locales adaptent leurs modalités d'accompagnement :

- Entretiens réguliers et suivis renforcés pour sécuriser les démarches
- Coordination avec les éducateurs et associations liées au logement
- Mobilisation de dispositifs d'insertion progressifs (ateliers, stages, chantiers d'insertion, contrats aidés)

L'objectif n'est pas seulement de trouver une formation ou un emploi, mais de stabiliser les parcours et de donner au jeune les outils nécessaires pour se projeter.

« L'insertion, c'est souvent d'abord recréer un cadre, une routine, une confiance. »

Une action à la croisée des champs éducatif et professionnel

La force de l'intervention des Missions Locales tient à leur capacité à faire le lien entre l'accompagnement éducatif de la protection de l'enfance et les dispositifs d'insertion.

Elles constituent un pont opérationnel entre deux milieux : celui du social et celui du monde du travail. Cette posture "entre deux mondes" permet aux conseillers et aux conseillères d'assurer la médiation. Ils traduisent les codes du monde professionnel pour des jeunes qui en sont éloignés, tout en sensibilisant les acteurs de l'emploi aux réalités spécifiques des jeunes ASE.

« Beaucoup arrivent avec une méfiance envers les institutions. Notre rôle, c'est de leur montrer qu'ils peuvent avoir un projet, qu'ils ont leur place. »

Un accompagnement exigeant pour les professionnels au service des jeunes

Les professionnels soulignent la charge émotionnelle de cet accompagnement : il s'agit souvent de jeunes en situation d'isolement, avec des blessures personnelles profondes.

L'accompagnement ne peut donc être ni standardisé ni limité dans le temps.

Les Missions Locales développent des approches par étapes, comme obtenir un rendez-vous, régulariser une situation administrative, venir à un atelier, à un entretien professionnel ou décrocher un stage, et valorisent chaque progrès.

Ce travail patient, fondé sur la reconnaissance et la bienveillance, constitue le socle de la réussite de nombreux parcours.

Il illustre la valeur ajoutée spécifique des Missions Locales : réinstaurer de la continuité, de la confiance et de la capacité d'agir là où les parcours institutionnels s'étaient fragmentés.

L'accès aux droits : un levier essentiel pour l'autonomie

L'accès aux droits constitue un enjeu central pour les jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Le passage à la majorité représente souvent une rupture brutale : la fin de la prise en charge qui signifie la fin de l'hébergement, souvent collectif, avec un encadrement fort des professionnels. Les jeunes font également face à des démarches administratives complexes, à une perte de repères institutionnels et parfois une absence de soutien matériel et psychologique.

Des démarches administratives souvent complexes

L'ouverture d'un compte bancaire, la première déclaration de revenus aux impôts, la régularisation d'un titre de séjour ou l'accès à une couverture maladie sont autant d'étapes incontournables mais difficiles à franchir pour de nombreux jeunes.

Les jeunes ASE n'ont souvent ni réseau ni soutien familial pour affronter seuls ces démarches lesquelles nécessitent une compréhension fine des dispositifs et une maîtrise du numérique que peu possèdent.

« Très peu de mineurs en foyer ont un RIB. Ouvrir un compte bancaire, c'est parfois l'enfer. Et sans compte, impossible d'accéder à la plupart des droits. »

Les Missions Locales développent des réponses concrètes :

- Accompagnement administratif individualisé
- Partenariats avec les CAF, CPAM, CCAS et services de l'État
- Désignation de référents thématiques (droits, logement, santé)

Des dispositifs facilitent la coordination entre acteurs, étoffe la palette d'outils à disposition des conseillers et favorise la réactivité face aux situations d'urgence.

À Mulhouse, par exemple, la structure s'est organisée pour pouvoir distribuer un repas à toutes personnes qui en formulent la demande. À Caen, un dispositif en partenariat avec L'Association Calvadosienne pour l'Accueil et l'Habitat des Jeunes (ACAHJ) permet à des jeunes encore mineurs d'expérimenter l'accès à un logement autonome.

Mais les conseillers soulignent un défi RH et financier majeur : ces accompagnements exigent du temps, de la régularité, un lien de confiance avec le jeune et un soutien fort du département via la coordination des acteurs et un partenariat fort.

Le soutien psychologique : un besoin transversal et souvent sous-estimé

Les professionnels s'accordent sur la prévalence élevée de troubles psychologiques chez les jeunes issus de l'ASE : anxiété, isolement, colère exacerbée ou non maîtrisée... Cette réalité est documentée par plusieurs travaux récents : selon la fondation Droit d'Enfance, les jeunes confiés à

l'ASE représenteraient à eux seuls près de 50 % des jeunes hospitalisés en psychiatrie⁵, ce qui témoigne d'une vulnérabilité particulièrement marquée.

Par ailleurs, de nombreux professionnels signalent des troubles psychiques non diagnostiqués et un manque de prise en charge adaptée, en raison notamment d'un accès insuffisant aux ressources spécialisées. Ces fragilités freinent souvent toutes démarches d'insertion durable.

« Ce sont souvent des jeunes en colère, frustrés, avec un lourd passé. On n'est pas psychologues, mais on doit apprendre à composer avec ça. »

Certaines Missions Locales ont mis en place des permanences de psychologues ou des groupes de parole. Ces actions ont une fonction de repérage et de soutien de premier niveau.

Elles permettent d'amorcer une démarche de soin ou d'orientation vers les services spécialisés du territoire (CMP, psychologues partenaires).

Dans plusieurs départements la santé mentale a été intégrée aux commissions d'appui à l'autonomie.

Ces espaces permettent de croiser les expertises éducatives, sociales et médicales autour de situations complexes, avec des solutions coordonnées et réactives.

Anticiper la majorité : préparer la sortie de l'ASE

Les Missions Locales s'engagent de plus en plus tôt auprès des jeunes encore mineurs, pour anticiper le passage à la majorité et éviter les "sorties sèches".

L'entretien dit "des 17 ans"⁶, qui doit être organisé par les services du Département dans l'année précédant la majorité du jeune, devrait permettre de repérer les jeunes à accompagner et de planifier leur transition vers le droit commun.

Des outils innovants comme le Passeport Autonomie – expérimenté en Seine-Saint-Denis – matérialisent cette préparation.

Ce livret, remis au jeune avant sa majorité, l'aide à auto-évaluer ses compétences d'autonomie (budget, logement, santé, emploi) et à identifier les structures ressources sur son territoire.

« Le Passeport Autonomie permet de faire le point avec le jeune : ce qu'il sait faire, ce qu'il reste à construire. C'est un support concret pour travailler l'autonomie. »

Département du 93

Le Département du Calvados expérimente depuis septembre 2025 un « Projet d'accès à l'autonomie » : constitué de 2 documents supports, il reprend toutes les démarches à effectuer à

⁵ <https://www.droitdenfance.org/2025/11/12/droit-denfance-alerte-sur-ladegradation-de-la-sante-mentale-des-jeunes-confies-a-lase/>

⁶ Article L 222-5-1 du CASF : « Un entretien est organisé par le Président du Conseil départemental avec tout mineur accueilli au titre des 1°, 2° ou 3° de l'article L. 222-5, au plus tard un an avant sa majorité, pour faire un bilan de son parcours, l'informer de ses droits, envisager avec lui et lui notifier

les conditions de son accompagnement vers l'autonomie. Si le mineur a été pris en charge à l'âge de dix-sept ans révolus, l'entretien a lieu dans les meilleurs délais. Dans le cadre du projet pour l'enfant, un projet d'accès à l'autonomie est élaboré par le président du conseil départemental avec le mineur. Il y associe les institutions et organismes concourant à construire une réponse globale adaptée à ses besoins en matière éducative, sociale, de santé, de

logement, de formation, d'emploi et de ressources. Le cas échéant, la personne de confiance désignée par le mineur en application de l'article L. 223-1-3 peut assister à l'entretien. (...) L'entretien peut être exceptionnellement renouvelé afin de tenir compte de l'évolution des besoins des jeunes concernés. »

partir de 16 ans et à partir de 18 ans. Il est pensé pour être complété sur la durée, en collaboration entre le jeune et son référent, et est adapté pour tous les profils de jeunes ASE.

Ces démarches favorisent une appropriation progressive de la responsabilité et une meilleure articulation entre éducateurs ASE et conseillers Missions Locales.

Sécuriser le passage à la majorité

Le moment de la majorité reste le point de bascule le plus fragile des parcours ASE.

Nombre de jeunes perdent simultanément leur hébergement, leurs ressources et leur accompagnement éducatif.

Les Missions Locales interviennent comme un relais dans les parcours, en contribuant à assurer une forme de continuité d'accompagnement. Toutefois, l'efficacité de ce passage repose largement sur son anticipation. Plus la coordination entre les services de l'ASE, la Mission Locale et le jeune est engagée en amont, plus le risque de rupture dans le parcours diminue.

« L'avantage d'intégrer les Missions locales à notre projet, c'est qu'elles peuvent accompagner le jeune plus longtemps, jusqu'à ses 25 ans. Si le jeune, plus tard, se retrouve en difficulté, le lien sera fait avec la Mission Locale. »

Département du Calvados

Le Contrat Jeune Majeur (CJM) reste un outil décisif. Lorsqu'il est mobilisé de manière systématique, il permet d'éviter les ruptures et d'organiser un suivi jusqu'à 21 ans.

Dans les territoires où il est moins accessible, les Missions Locales deviennent souvent le seul point d'appui durable, accompagnant les jeunes vers les dispositifs d'emploi ou les solutions de logement.

Plusieurs acteurs plaident pour la généralisation d'un entretien de sortie à 21 ans, afin de garantir un passage structuré vers les dispositifs adultes (insertion, logement, santé). En effet, l'accès au CJM « repousse » la sortie des services de l'ASE. Si l'entretien des 17 ans est la plupart du temps identifié par les référents ASE, celui des 21 ans est moins institutionnalisé et donc moins systématique.

« On parle d'autonomie, mais l'autonomie ne s'improvise pas : elle se prépare, se construit et s'accompagne. »

Un enjeu d'égalité et de continuité

L'accès aux droits et à un accompagnement stable peut être renforcé lorsque la coordination entre acteurs est effectivement organisée. Sur certains territoires, des pratiques simples permettent déjà d'améliorer la continuité des parcours.

Par exemple à Dunkerque, la mise en place de réunions régulières entre éducateurs et conseillers en Mission Locale facilite le partage d'informations et l'anticipation des démarches. Les professionnels indiquent que ces échanges permettent d'assurer un suivi plus cohérent.

Dans ces configurations, les jeunes sont repérés plus tôt, mieux orientés, et les ruptures à la majorité sont moins fréquentes. Ces pratiques montrent que des marges de progression existent, en s'appuyant sur des modes de coopération déjà opérationnels sur certains territoires.

Les Missions Locales ne se substituent pas aux services de protection, mais elles en assurent le prolongement naturel dans le droit commun.

Elles incarnent un maillon essentiel du parcours d'autonomie, en permettant à ces jeunes de sortir du système de protection, mais d'y trouver une continuité et une perspective.

Le logement : un levier central, un frein persistant

Le logement constitue l'un des enjeux les plus critiques dans les parcours d'autonomie des jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Il conditionne directement la réussite de l'insertion professionnelle, la stabilité psychologique et la santé, mais reste trop souvent le maillon faible du passage à la majorité.

Pour les jeunes en sortie de placement, la perte du cadre protecteur à la majorité s'accompagne fréquemment d'une rupture d'hébergement.

Face à ce constat, les Missions Locales se retrouvent souvent en première ligne pour prévenir l'errance, sécuriser les situations et orienter vers les solutions existantes.

Un déficit structurel de solutions adaptées

Partout, les acteurs rencontrés évoquent la pénurie de logements accessibles pour les jeunes et particulièrement pour les jeunes de l'ASE.

Les foyers de jeunes travailleurs (FJT), historiquement conçus pour ce type de public, ne peuvent plus répondre à la demande en raison de critères économiques plus stricts.

« Aujourd'hui, un FJT, c'est 600 à 800 euros par mois. Sans salaire, c'est impossible. On refuse des jeunes qui viennent juste d'obtenir leur contrat d'engagement. »

Les solutions d'hébergement (CHRS, résidences sociales, hôtels) sont souvent saturées, tandis que les dispositifs nationaux comme Action Logement ou les aides au logement jeunes demeurent peu accessibles pour ceux sans contrat de travail.

Les jeunes majeurs sans revenus stables, ni caution, ni garants, se retrouvent fréquemment dans des situations d'urgence : hébergement précaire, colocation forcée, voire sans solution.

Ce déficit structurel fragilise les parcours d'insertion et renforce les inégalités entre territoires.

Des coopérations territoriales porteuses d'initiatives

Face à cette impasse, plusieurs départements ont mis en place des démarches de coopération interinstitutionnelle pour articuler accompagnement social, insertion et accès au logement.

En Seine-Saint-Denis, le Protocole Autonomie a permis de réunir les acteurs du droit commun (CAF, CPAM, ARS, CROUS, France Travail, Missions Locales, associations, bailleurs) autour d'engagements partagés.

« On ne voulait pas se limiter à un constat : on a demandé à chaque partenaire ce qu'il pouvait concrètement faire pour nos jeunes. »

Département du 93

Ce travail partenarial a conduit à la création de groupes de travail thématiques sur le logement et la santé, mais aussi à la mise en place de circuits de communication directe entre éducateurs ASE, conseillers Mission Locale et associations d'hébergement.

D'autres territoires expérimentent des solutions innovantes :

- À Caen, des colocations accompagnées portées par des associations d'insertion, permettent à des jeunes pris en charge par l'ASE d'expérimenter l'autonomie et le vivre ensemble tout en bénéficiant d'un suivi social et professionnel ;
- Dans le 93, des partenariats avec des agences immobilières sociales (comme Semabita) ou des structures de colocations solidaires facilitent l'accès à un logement stable pour les jeunes en formation ou en emploi précaire.

Ces initiatives montrent que lorsque les acteurs locaux se coordonnent avec le soutien du département, il est possible de contourner les blocages structurels et d'ouvrir des espaces de transition vers l'autonomie résidentielle.

Le rôle clé des Missions Locales dans l'accès au logement

Les Missions Locales ne sont pas des opérateurs de logement, mais elles assurent la médiation entre les jeunes, les bailleurs, les associations et les dispositifs d'aide.

Elles accompagnent notamment :

- La constitution des dossiers de demande de logement ou de FJT ;
- La création de comptes en ligne sur les plateformes dédiées (Action Logement, Espacil, Habitat Jeunes) ;
- La mobilisation d'aides financières (FSL, aides régionales, fonds d'aide aux jeunes) ;
- Le repérage précoce des situations de rupture résidentielle pour éviter les situations de sans-abrisme.

« Les jeunes viennent souvent nous voir en pensant qu'on a des logements à leur donner. On n'a pas les clés, mais on a les contacts et les explications qui leur manquent. »

Certaines Missions Locales déploient aussi des permanences au sein des foyers pour accompagner les jeunes sur place avant leur sortie.

Cette présence "hors les murs" permet de prévenir au mieux les situations de sans-abrisme en construisant des solutions en amont.

Vers une approche intégrée du logement des jeunes ASE

Les pratiques les plus efficaces reposent sur une approche collective et préventive du logement, plutôt que sur une logique d'urgence.

Les groupes de travail logement, les commissions d'accès à l'autonomie ou les Comités Locaux pour l'Autonomie des Jeunes sont des cadres pertinents pour coordonner les actions, partager les offres disponibles et éviter les doublons.

À moyen terme, plusieurs acteurs plaident pour la création d'un référentiel logement jeunes ASE, commun à l'ensemble des Départements.

Cet outil permettrait :

- De mutualiser les informations sur les structures d'hébergement et les logements temporaires ;
- D'harmoniser les critères d'accès ;
- De renforcer la transparence entre services sociaux, Missions Locales et partenaires du logement.

« Ce qui manque, ce n'est pas la volonté, c'est une vision commune. Chacun fait sa part, mais sans toujours savoir ce que fait l'autre. »

Un défi collectif pour l'autonomie durable

Le logement n'est pas seulement un besoin matériel : c'est une condition d'accès à l'autonomie et à la dignité.

Sans stabilité résidentielle, aucune insertion professionnelle ou sociale durable n'est possible. Les initiatives locales montrent la voie, mais elles restent fragiles et inégales.

Les Missions Locales, par leur position transversale, apparaissent comme le trait d'union entre la protection de l'enfance et les politiques du logement.

Leur position d'intermédiaire, de facilitateur et d'alerte est aujourd'hui incontournable pour prévenir les ruptures de parcours.

En renforçant la coopération avec les Départements, les bailleurs et les associations, il devient possible de faire du logement non plus un point de blocage, mais un véritable levier d'insertion et d'autonomie pour les jeunes issus de la protection de l'Enfance.

Les Mineurs Non Accompagnés (MNA) : entre volonté et obstacles administratifs

Les Mineurs Non Accompagnés (MNA) constituent environ 5 % des jeunes suivis par les services de l'ASE.⁷

Les Missions Locales qui les accompagnent font face aux limites structurelles du cadre juridique et administratif. Pour cela, elles font preuve d'importantes capacités d'adaptation.

⁷https://www.justice.gouv.fr/sites/default/files/2025-10/DPJJ_Rapport_MMNA_2024.pdf

Ces jeunes cumulent souvent des obstacles lourds : absence de titre de séjour, ruptures éducatives, isolement, méfiance institutionnelle. Ce public spécifique fait pourtant preuve d'une volonté exceptionnelle de s'insérer et de réussir, notamment car la délivrance d'un titre de séjour est majoritairement conditionnée par l'accès à un emploi.

Un public déterminé mais fragilisé

Les conseillers décrivent les MNA comme des jeunes particulièrement investis dans leurs démarches et conscients de l'enjeu de leur autonomie :

« Ce sont des jeunes qui veulent s'en sortir, qui sont assidus, motivés. Ce n'est pas eux le problème c'est l'accès au droit commun qui bloque. »

Cette autonomie contrainte, acquise très tôt, coexiste avec une grande fragilité : difficultés linguistiques, méconnaissance des institutions, absence de ressources et de repères sociaux.

Leur parcours est souvent marqué par l'exil, la rupture familiale et des conditions de vie précaires. Lors du passage à la majorité, il y a deux incertitudes qui se cumulent : l'obtention du titre de séjour et sa durée qui peut être très variable. Leur parcours de vie en France est très impacté par cette insécurité administrative.

Les Missions Locales doivent composer avec ce double registre : soutenir des jeunes très motivés, mais soumis à un cadre administratif instable qui freine leur progression.

De nouveaux obstacles et d'autres persistants

Depuis la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi⁸, les MNA se heurtent à une difficulté accrue. L'inscription en tant que demandeur d'emploi à France Travail, préalable à l'entrée dans les dispositifs nationaux comme le PACEA ou le CEJ, nécessite la possession d'un titre de séjour mentionné dans le Code du travail.

Or, beaucoup n'en disposent pas au moment de leur majorité. Ou alors le titre ne permet pas de s'inscrire comme demandeur d'emploi. Par ailleurs, les MNA obtiennent souvent des titres temporaires d'un an qui ne rassurent pas les employeurs et constituent une entrave à une insertion sur le long terme. Aussi le choix de leur orientation se fait souvent en fonction du titre choisi, au détriment de leur souhait.

« On a des jeunes hébergés en foyer, prêts à travailler, mais on ne peut rien faire pour eux. Ils ne peuvent ni s'inscrire à France Travail, ni bénéficier d'un contrat d'engagement jeune. »

Cette situation crée un effet de double exclusion : les jeunes sont suivis par la Mission Locale sans pouvoir accéder à un dispositif d'insertion financé.

Les éducateurs, quant à eux, voient leurs marges de manœuvre se réduire, faute de solutions administratives.

Les dispositifs transitoires comme le Parcours d'Appui et d'Orientation (PAO) ou certaines aides départementales offrent des alternatives ponctuelles, mais restent insuffisants face à l'ampleur des besoins.

⁸ LOI n° 2023-1196
du 18 décembre

2023 pour le plein
emploi

Une coopération locale essentielle mais encore fragile

Sur plusieurs territoires, des efforts significatifs ont été engagés pour fluidifier la coordination entre les acteurs de la protection et de l'insertion :

En Seine-Saint-Denis par exemple avec la mise en place de comités de suivi trimestriels entre Missions Locales et services de la Cellule d'accueil des MNA (Camna)

Création de fiches de liaison pour faciliter la transmission d'informations

Interventions directes des conseillers Mission Locale dans les structures d'hébergement pour présenter leurs services et repérer les besoins

À Bobigny, par exemple, ces pratiques ont permis de bâtir une coopération durable :

« Au début, c'était compliqué, on ne savait pas à qui parler. Puis on a rencontré les éducateurs de la Camna, on a mis en place des ateliers d'information, et maintenant le contact est fluide. »

À Caen, c'est le Département qui est à l'origine d'un partenariat avec la Mission Locale, conscient de la nécessité d'intensifier les liens entre domaine de l'éducation et de l'insertion.

L'insertion freinée par l'incertitude du statut / le statut des jeunes

L'absence ou l'instabilité du titre de séjour constitue le principal frein à l'insertion durable des jeunes MNA.

Certains voient leur accompagnement suspendu du jour au lendemain à la suite d'un recours sur la minorité ou d'une décision préfectorale.

« On commence un parcours, le jeune a un stage, un projet, et tout s'arrête parce qu'un recours est lancé. On ne peut plus rien faire. »

Dans les cas les plus critiques, les jeunes majeurs non reconnus ou sans titre de séjour se retrouvent à la rue ou en hébergement d'urgence.

Les Missions Locales deviennent alors souvent le dernier lien institutionnel, maintenant une présence symbolique et morale, même lorsque les modalités d'action concrètes manquent.

D'une manière plus étonnante, le maintien du jeune en scolarité peut être un frein à mise en œuvre de solutions d'accompagnement qui lui serait pourtant profitable. Le statut scolaire exclu les jeunes de la plupart des dispositifs. Dans le Calvados, cet élément empêche tout jeune pris en charge par l'ASE, mais en scolarité, d'accéder au dispositif Coloc'Emploi, mis en place avec la Mission Locale. Ce dispositif permet aux jeunes d'expérimenter, lors de phases de stages, de PMSMP ou d'emplois temporaires, la vie en autonomie dans des logements dédiés. Ces expériences permettent aux jeunes une mobilité dans le département, et une mobilité professionnelle. Le Département souhaiterait en permettre l'accès aux jeunes en phase de décrochage, pour lesquels un stage pourrait ouvrir d'autres projets professionnels le maintenir en scolarité. Or, le statut scolaire, en empêche l'accès.

Ouvrir la possibilité, pour les jeunes ASE, de bénéficier des dispositifs proposés par la Mission Locale malgré leur statut scolaire, pourrait leur permettre dès 16 ans de bénéficier de l'ensemble de l'offre de service du réseau.

Des pratiques d'accompagnement adaptées et créatives

Plusieurs Missions Locales ont aussi pris une posture de plaidoyer collectif auprès des institutions. Elles alertent les Préfectures, les ARS et les Départements sur les effets d'exclusion produits par la rigidité des règles actuelles.

Dans certains territoires, ces démarches ont conduit à l'ouverture de canaux de dialogue spécifiques avec les services préfectoraux ou à la mise en place d'autorisations provisoires de travail pour les jeunes en formation.

Tous les acteurs s'accordent sur un constat : les Missions Locales occupent une position stratégique dans l'accompagnement des MNA.

Elles constituent souvent le seul relais stable entre l'accompagnement social et le monde du travail, assurant la continuité d'un accompagnement quand d'autres dispositifs se retirent.

« Les Missions Locales sont souvent les seules à ne pas lâcher, même quand plus personne ne sait quoi faire. »

Département du 93

Cependant, des évolutions restent indispensables pour passer d'un accompagnement de "bonne volonté" à une responsabilité institutionnelle partagée, capable de garantir à chaque jeune un parcours vers l'autonomie cohérent, quelle que soit sa situation administrative.

Les coopérations territoriales : un partenariat élargi au service de l'autonomie des jeunes

L'accompagnement des jeunes issus de la protection de l'enfance repose sur un écosystème d'acteurs dont la coordination conditionne la réussite des parcours.

Des Départements aux associations, des bailleurs aux institutions de santé ou de formation, les Missions Locales agissent au carrefour de ces politiques publiques.

Leurs actions entre protection, insertion et droit commun en font des acteurs structurant des coopérations territoriales.

Des relations solides avec les Départements

La coopération entre Départements et Missions Locales est aujourd'hui le socle des parcours vers l'autonomie.

Elle vise à sécuriser les transitions entre la protection et l'insertion, à coordonner les accompagnements éducatifs et à prévenir les ruptures au moment de la majorité.

Trois types de partenariats se dessinent selon les territoires :

- Les coopérations institutionnalisées, appuyées sur une convention formelle et un pilotage partagé, comme en Seine-Saint-Denis
- Les coopérations de proximité, construites autour d'échanges réguliers, de pratiques communes et d'expérimentation comme à Caen
- Les coopérations émergentes, encore informelles, qui reposent sur la connaissance mutuelle et la volonté des équipes locales

Le modèle de la Seine-Saint-Denis : un travail de coordination aboutie

Le Département de la Seine-Saint-Denis illustre la forme la plus avancée de partenariat.

Une convention signée en 2023 lie les Missions Locales et le Département autour d'un objectif commun : assurer la continuité du parcours d'autonomie des jeunes relevant de l'ASE et de la PJJ.

Le dispositif s'appuie sur plusieurs mécanismes :

- Des référents ASE financés par le Département au sein des Missions Locales
- Des bilans partagés et des comités techniques réguliers
- Des financements alignés sur le nombre de jeunes suivis par les services de l'ASE sur le territoire

Ce modèle est intégré dans le Protocole Autonomie, qui réunit les principaux acteurs du droit commun (CAF, CPAM, ARS, Crous, Région, France Travail, associations).

Les résultats sont tangibles : un repérage simplifié, une meilleure articulation des parcours, une hausse du nombre de contrats jeunes majeurs, une diminution des "sorties sèches" et du non-recours.

« On a trouvé un rythme de croisière : éducateurs et conseillers travaillent ensemble, avec une vraie reconnaissance mutuelle. »

Département du 93

Des coopérations de terrain pragmatiques et souples

Dans d'autres territoires, les relations reposent sur des échanges plus informels mais efficaces.

À Dunkerque, par exemple, les conseillers et certains éducateurs ASE échangent directement sur les situations et interviennent dans les structures d'accueil.

Cette souplesse facilite la réactivité, mais dépend beaucoup des personnes en poste.

« On se connaît, on se parle, mais rien n'est formalisé. Si une personne part, le lien se perd. »

Globalement, les partenariats évoluent selon les structures gestionnaires. Certains sont très actifs, d'autres presque inexistantes.

« On sait qu'ils existent, qu'ils ont des jeunes en suivi, mais il n'y a pas de protocole. On travaille au cas par cas, selon les relations locales. »

Ces disparités rappellent la nécessité d'un cadre départemental ou local unifié pour garantir la continuité, même en cas de changement d'équipe.

Un maillage partenarial large et complémentaire

Au-delà du lien institutionnel avec les Départements, les Missions Locales agissent comme interface opérationnelle entre les jeunes et un réseau d'institutions :

- CAF, CPAM, ARS, France Travail, Régions, CROUS pour l'accès aux droits et aux services publics
- CCAS, bailleurs, associations d'hébergement, structures de santé pour la stabilité sociale
- Associations de prévention spécialisée
- Associations thématiques (accompagnement des MNA, apprentissage linguistique, santé mentale) pour les besoins spécifiques

« On se voit tous les deux mois avec la CAF, le CCAS et les éducateurs. C'est ce qui permet de garder le fil et d'éviter les ruptures. »

Ces coopérations permettent de mutualiser les expertises et d'offrir aux jeunes un accompagnement global : emploi, logement, santé, droits, mobilité.

Les associations et la question de la formalisation

Les associations d'hébergement et de protection de l'enfance jouent un rôle clé dans la transition vers l'autonomie.

Leur coopération avec les Missions Locales repose sur une confiance de terrain, souvent plus forte que les cadres institutionnels.

« Tout fonctionne tant qu'on a un bon contact. Si l'éducatrice change, tout est à recommencer. »

Les pratiques les plus efficaces sont celles qui combinent souplesse et formalisation légère :

- Réunions tripartites (jeune, éducateur, conseiller)
- Fiches de liaison standardisées
- Bilans communs avant la fin de l'accompagnement ASE
- Ces outils simples garantissent la transmission des informations et la continuité éducative.

Construire une culture commune entre acteurs

L'un des principaux freins à la coopération reste la différence de culture professionnelle entre le champ social et celui de l'insertion.

Les uns travaillent dans la temporalité de la protection, les autres dans celle du projet professionnel.

Les expériences de formation croisée menées dans certains départements montrent leur efficacité pour rapprocher ces univers.

« Dès qu'on se forme ensemble, on comprend mieux ce que fait l'autre. On arrête de travailler en silo. »

Ces espaces d'échanges permettent de mieux comprendre le rôle de chacun dans la construction du parcours du jeune, de démystifier des opinions et de soulager les professionnels.

Ils favorisent également l'émergence d'initiatives partagées : coanimation d'ateliers, accompagnements conjoints, interventions croisées dans les foyers ou les Missions Locales.

Le volet insertion n'est pas le cœur de métier, ni même parfois la priorité du référent éducatif, la Mission Locale peut alors le secondar ou le compléter. C'est alors un gain de temps pour les référents éducatifs et une opportunité pour la Mission Locale. En effet, en intervenant sur un aspect inattendu de leurs parcours, elle se démarque de l'image des institutions que peuvent avoir les jeunes.

Conclusion

Les Missions Locales convergent sur un objectif, faire des coopérations locales un cadre structuré et durable de gouvernance de l'autonomie des jeunes.

Les Comités Locaux pour l'Autonomie des Jeunes constituent une base prometteuse mais encore trop rare.

En réunissant Départements, Missions Locales, PJJ, associations, bailleurs et services de santé, ces instances permettent de :

- Coordonner les accompagnements autour des situations complexes
- Mutualiser les ressources et les informations
- Partager des diagnostics et des priorités communes

Le manque d'instance technique et politique réunissant systématiquement l'ensemble des acteurs ne favorise pas une cohérence dans la mise en œuvre locale des Politiques de jeunesse. L'absence de vision globale sur le territoire, ne permet pas la mise en œuvre de l'ensemble des solutions. Les Missions Locales, comme d'autres structures d'accompagnement, s'efforcent de formaliser et structurer des partenariats sans vision d'ensemble. Ce qui ne leur permet que d'apporter des réponses partielles à des situations trop complexes pour n'être abordées que d'un seul point de vue.

Si le département ne fournit pas le cadre d'échange nécessaire à la mise en œuvre de l'accompagnement, cette fonction de coordination est assurée partiellement par quelqu'un d'autre et malheureusement, c'est parfois le jeune lui-même qui doit faire ce lien.

« Ce qu'il faut, ce n'est pas multiplier les dispositifs, mais mieux se parler et décider ensemble. »

Les expériences locales démontrent que la réussite des parcours d'autonomie dépend moins de la création de nouveaux dispositifs que de la qualité et de la reconnaissance du travail collectif entre institutions.

Renforcer ces alliances suppose de :

- Pérenniser les espaces de concertation territoriale
- Formaliser les partenariats locaux tout en préservant la souplesse du terrain
- Diffuser les pratiques efficaces *via* une capitalisation nationale et départementale

Les Missions Locales occupent, à ce titre, une place singulière : celle d'un tiers facilitateur, capable de relier les logiques sociales, éducatives et économiques.

Conclusion

En consolidant les coopérations territoriales, elles participent à construire une autonomie plus juste, continue et partagée pour l'ensemble des jeunes issus de la protection de l'enfance.

L'accompagnement des jeunes relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance révèle toute la valeur du modèle des Missions Locales. Un accompagnement global, personnalisé et de proximité, capable de relier la protection à l'insertion en s'appuyant sur les ressources du territoire.

Les Missions Locales constituent un maillon essentiel du parcours d'autonomie. Leur approche globale autour de la formation, du projet professionnel, de l'emploi, du logement, de la santé, de la citoyenneté, de la mobilité et du sport, des loisirs et de la culture permet d'agir simultanément sur les dimensions sociales et professionnelles de l'insertion.

Les jeunes sortant de l'ASE cumulent plusieurs difficultés. Des ruptures de parcours, parfois des troubles psychologiques, des difficultés administratives et l'absence de réseau. Leur accompagnement nécessite du temps, une relation de confiance et un cadre souple, capable d'accueillir les discontinuités.

Les coopérations territoriales sont les principales modalités de réussite. Là où elles sont structurées les parcours gagnent en fluidité, les ruptures diminuent et la complémentarité entre acteurs devient un facteur d'efficacité durable. Les besoins spécifiques des MNA et des jeunes suivis par la PJJ appellent une approche intégrée.

Lorsqu'on leur laisse l'espace et qu'on leur donne les moyens, les Missions Locales se positionnent comme pivot en assurant la continuité entre le cadre éducatif, le suivi administratif et l'accès au droit.

Trois leviers d'actions ont été identifiés :

1. Structurer les coopérations entre Départements et Missions Locales

- Généraliser les conventions départementales
- Identifier, former et financer des référents ASE dans chaque Mission Locale.
- Partager des indicateurs communs et des bilans réguliers
- Faciliter l'interconnaissance entre les services de l'ASE et les Missions Locales par des immersions réciproques et des rencontres régulières

Conclusion

2. Outiller la préparation et la sécurisation du passage à la majorité

- Permettre à tous les jeunes pris en charge par l'ASE, dès 16 ans, même sous statut scolaire, de bénéficier de l'accompagnement et de l'offre de service des Missions Locales
- Favoriser la continuité éducative et administrative au-delà des 18 ans en permettant l'accès à des dispositifs et ressources dédiés aux majeurs dès 17 ans
- Renforcer le suivi et l'accompagnement des MNA, sensibiliser l'ensemble des acteurs à leurs contraintes administratives
- Systématiser les entretiens dans l'année des 17 ans et les bilans de sortie à 21 ans pour les jeunes en Contrat Jeune Majeur
- Étendre les dispositifs d'appui à l'autonomie (Passeport Autonomie, Commissions locales)

3. Consolider la coopération territoriale de l'autonomie des jeunes

- Pérenniser les Comités Locaux pour l'Autonomie des Jeunes
- Soutenir la formation croisée entre éducateurs, conseillers et acteurs associatifs
- Capitaliser, valoriser et diffuser les pratiques réussies à l'échelle nationale

L'autonomie ne se décrète pas, elle se construit dans la durée, au croisement de l'accompagnement social et de l'insertion professionnelle. Les expériences de terrain démontrent que la réussite des parcours dépend moins des dispositifs que de la qualité des coopérations humaines et institutionnelles.

Les Missions Locales, par leur approche globale de l'accompagnement, leur ancrage territorial et leur capacité d'innovation, sont au cœur de cette dynamique. Elles relient des acteurs qui ne se parlent pas toujours, traduisent des logiques administratives en parcours concrets, et redonnent confiance à des jeunes souvent en rupture de liens.

En mobilisant le réseau des Missions Locales, cette démarche vise à construire une approche commune de l'autonomie des jeunes. Elle repose sur deux principes essentiels : assurer un accompagnement sans rupture dans le temps, et renforcer la coopération entre les différents acteurs impliqués.

Chaque jeune relevant de la protection de l'enfance doit pouvoir trouver, dans la Mission Locale de son territoire, une porte d'entrée stable, bienveillante et émancipatrice vers l'autonomie.

Remerciements

Pour ce numéro de Focus, les rédacteurs et les directeurs de publication souhaitent remercier l'ensemble des contributeurs qui nous ont accordé du temps :

Les directions de Missions Locales qui ont mobilisé leurs équipes :

Mission Locale Sémaphore – Mulhouse Sud Alsace,
Mission Locale Entreprendre Ensemble,
Mission Locale Caen La Mer Calvados Centre,
Mission Locale de la Lyr

Les conseillers et conseillères qui ont exprimé un point de vue éclairant

Les conseils départementaux qui ont participé à ce rapport :

Le conseil départemental de la Seine-Saint-Denis,
Le conseil départemental du Calvados

Les élus et membre de l'équipe de l'UNML et de l'Institut Bertrand Schwartz qui ont participé à l'élaboration et à la relecture de ce document

Madame Christine Decodts, Vice-Présidente de l'UNML, Conseillère départementale du Nord

Conception :

©Damien Cazeils

FOCUS



ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO

Auteurs

Mathieu NAJAR
Isaure DE GAULEJAC
Frédérique LIS

Référents UNML

Mathieu NAJAR
Amel KOUZA
Olivier GAILLET

Directeurs de la publication

Stéphane VALLI, Président de l'Union nationale des Missions Locales
Marc GODEFROY, Président de l'Institut Bertrand Schwartz

L'Observatoire national du réseau des Missions Locales

54 rue de Paradis • 75010 Paris

Tél. 01 75 43 32 32

Accueil UNML : accueil@unml.info

Institut Bertrand Schwartz : institut@ibschwartz.org

www.unml.info